COMMUNE D'AMAYE-SUR-ORNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 26 novembre 2024, le maire de la commune d'AMAYE-SUR-ORNE a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme d'AMAYE-SUR-ORNE pour une durée de 36 jours,

Du 09 JANVIER 2025 9h au 13 FEVRIER 2025 19h précises

Le siège de l'enquête publique unique est fixé à la mairie d'AMAYE-SUR-ORNE – 1 Place de l'Eglise – 14210 AMAYE-SUR-ORNE.

Le Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale sur laquelle la mission régionale de l'Autorité Environnementale a rendu un avis délibéré n°2024-5483 en date du 3 octobre. Cet avis délibéré est à porter à connaissance du public lors de l'enquête publique, et figure sur le site internet suivant : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr

Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version papier et d'une version dématérialisée. Il comprend l'ensemble des pièces mentionnées à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement concernant le projet de révision du PLU d'AMAYE-SUR-ORNE. Il comprend également les registres d'enquête papier,

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la commune d'AMAYE-SUR-ORNE.

Monsieur Patrick BOITON, domicilié à MONDEVILLE, été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision n°E24000070/14 en date du 15 octobre 2024 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Caen. Madame Françoise CHEVALIER est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

Au terme de l'enquête publique unique, après étude des demandes formulées lors de celle-ci, des avis des personnes publiques associées et du commissaire-enquêteur, le PLU sera éventuellement modifié puis approuvé par le conseil municipal d'AMAYE-SUR-ORNE

La commune d'AMAYE-SUR-ORNE est la personne publique responsable du projet de révision du PLU. Les coordonnées auxquelles des informations peuvent être demandées sont les suivantes :

Mairie d'AMAYE-SUR-ORNE – 1 Place de l'Eglise – 14210 AMAYE-SUR-ORNE

Monsieur Sylvain COLINO, maire, est la personne à contacter à mairie-amaye-surorne@wanadoo.fr ou 02 31 80 54 49

Le dossier d'enquête au format papier est consultable au siège de l'enquête publique : Mairie d'AMAYE-SUR-ORNE – 1 Place de l'Eglise – 14210 AMAYE-SUR-ORNE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

De même, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête est également consultable en format numérique :

- Sur le site internet de la commune **: *www.amaye-sur-orne.fr***
- Via la mise à disposition d'un poste informatique à la mairie d'AMAYE-SUR-ORNE pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie d'AMAYE-SUR-ORNE :

- Le jeudi 9 janvier 2025 de 16 heures à 19 heures ;
- Le jeudi 16 janvier 2025 de 16 heures à 19 heures ;
- Le jeudi 13 février 2025 de 16 heures à 19 heures ;

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique unique et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier à Monsieur le Commissaire Enquêteur au siège de la mairie d'AMAYE-SUR-ORNE – 1 Place de l'Eglise – 14210 AMAYE-SUR-ORNE.

Le public pourra déposer ses observations par voie électronique, durant la période d'enquête indiquée à l'article 1, à l'adresse : **plu.amayesurorne@orange.fr**

Les observations et propositions du public, transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur, sont consultables au siège de l'enquête publique. Les courriels seront eux rattachés au registre d'enquête papier.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dans la huitaine suivant la clôture des registres, le commissaire enquêteur recevra le maire de la commune d'AMAYE-SUR-ORNE et lui communiquera ses observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire d'AMAYE-SUR-ORNE disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Trente jours après la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra au maire de la commune d'AMAYE-SUR-ORNE le registre d'enquête et ses pièces annexes, accompagnés du rapport et de ses conclusions motivées et de ses avis.

Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut être accordé à la demande du commissaire enquêteur par l'autorité compétente pour organiser l'enquête, après avis du responsable du projet.

Le commissaire enquêteur transmettra une copie de son rapport et de ses conclusions motivées et avis au président du tribunal administratif.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur durant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie d'AMAYE-SUR-ORNE ainsi que sur le site internet de la mairie.

Une copie du rapport de la commission d'enquête sera adressée au Préfet du Calvados par les soins de la commune d'AMAYE-SUR-ORNE.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique unique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux désignés ci-après : OUEST FRANCE / LIBERTE